Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_101_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mercredi dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix-Noyalo, légalement convoqués le 9 décembre 2025 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guillerme, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte-Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Quintin, M. Rouault, M. Sébille, M. Stevant, M. Thébaut

Absents ayant donné pouvoir :
M. Groyer à M. Célard
Mme Maillot à Mme Houssaye
M. Quistrebert à M. Sébille
Mme Pasquier à Mme Lecomte-Durouil
M. Valiente à Mme Le Bodic

Absents : Mme El Adib, Mme Rebout

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Absent : 2

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 30

2025-12-17- N°FIN 101/2025 – TEIZITHON 2025 – OPERATION DES ENFANTS FREQUENTANT LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame LE BODIC expose le bordereau suivant

Depuis 2014, la municipalité propose une action au restaurant scolaire dans le cadre du Téléthon.

Cette année, l'action a été réalisée auprès des enfants le 5 décembre.

En contrepartie, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle au profit de Teizithon d'une somme équivalente à un euro par enfant servi ce jour soit 569 €.

Les communes de Séné et la Trinité-Surzur participent également à cette action caritative, au prorata de leurs effectifs servis, dans le cadre de l'entente pour la production de repas de restauration collective et ont demandé à leur assemblée délibérante respective de voter des subventions exceptionnelles équivalentes.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_101_DEL-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la proposition décrite ci-dessus.

PRECISE que la somme sera inscrite au budget de la collectivité.

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite du versement de cette subvention.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 17 décembre 2025

Le Maire,

MAIRIE DE THEIX NOYALO * 56450 (Morbihan) *

Christian SEBILLE